

VERSO'infos

EDITORIAL

VERSONNEX
74

Été 2022

Chères Versonnexois, chers Versonnexoï

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir notre désormais traditionnelle feuille d'été.

Outre un petit rappel -malheureusement récurrent- de certaines règles élémentaires de civisme, vous pourrez avoir un petit aperçu des travaux effectués au premier semestre et à venir sur la commune avant un récapitulatif dans le bulletin de fin d'année.

En sus des 4 dimanches d'élections où vous vous êtes, une fois de plus, déplacés en grand nombre, nous avons eu 2 moments forts dans la vie de la commune.

Le début des travaux de la nouvelle cantine/salle après une journée citoyenne lors de laquelle nous avons vidé les anciens locaux.

Une superbe fête de la musique. Quel plaisir de revoir le village s'animer à nouveau et surtout de tous pouvoir nous retrouver.

Un immense merci aux organisateurs et nul doute que nous leur renouvelerons notre soutien lors de l'édition 2023 que nous attendons avec impatience.

Cet été a débuté avec des records de température et nous avons plus particulièrement cette année une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes : la ressource en eau.

Nous disposons de suffisamment d'eau pour toutes les habitations, toutefois, nous ne sommes pas à l'abri d'une diminution estivale du débit de notre approvisionnement.

C'est pourquoi je ne peux que vous inviter à faire quelques petits efforts au quotidien afin de ne pas gaspiller inutilement cette précieuse ressource. Ces petits gestes anodins peuvent nous éviter une pénurie, aussi ne les considérons pas comme une contrainte mais une contribution à notre confort et à l'environnement.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter une bonne lecture en ce mois d'août.

Belles vacances pour les aoûtistes, bonne reprise pour les juilletistes et à bientôt en septembre.

Point Travaux Travaux Salle



Les travaux de la nouvelle cantine/salle communale ont enfin débuté. C'est avec un petit pincement au cœur que nous avons assisté mi-mai à la démolition de l'ancien bâtiment. Bien nous en a pris car lors de ces travaux, nous nous sommes aperçus que la charpente était totalement vermoulue et que ses jours étaient comptés. La construction du nouveau bâtiment suit son rythme et nous ne manquerons pas d'y revenir dans le bulletin à paraître en fin d'année.

Point voiries du 1^{er} semestre 2022

Route de la Platière :

La reprise du bord de la route de la platière à proximité du point ordures ménagères a été effectuée lors de ce premier semestre. Cet aménagement était nécessaire pour sécuriser la zone.

Rue Champ Coutain :

Dans le prolongement des travaux des eaux pluviales réalisés dans le secteur, nous avons consolidé le bord de la chaussée. Cela permet un croisement facilité des véhicules dans le secteur. Nous vous invitons toutefois à modérer votre allure.

Route de Maison de Terre :

La reprise du réseau d'eaux pluviales dans cette rue a été effectuée. Cet aménagement permet de canaliser les eaux pluviales lors des fortes précipitations.

A venir :

Réfection du Chemin de la Tuillière ; Réparation du chemin de Borée aux abords du cimetière ; Réaménagement du chemin reliant l'allée des Vieilles Pierres et la rue de la Fruitière.

Bien à vous,

Nos bêtes ! Nos amies !

Parce que nous les aimons, donnons-leur de bonnes habitudes. Nos choix n'engagent que nous et ils n'ont pas à être subis ou supportés par les autres, quels qu'ils soient : voisins, riverains etc... Pas de divagation intempestive, notre chien a envie de sortir, nous sortons avec lui.

Nous gérons ses déjections, pour ne pas les laisser aux promeneurs, donc nous ramassons.

Nous veillons aussi à ce qu'elles ne souillent pas les champs ; en effet il est avéré qu'elles peuvent contenir des parasites qui seront ensuite ingérés par les vaches qui mangent le foin ainsi contaminé...

Quand nous prenons un animal, nous en assumons la charge qui n'incombe à personne d'autre qu'à nous, propriétaire, et nous veillons par-dessus tout à son bien-être !

Urbanisme Déclarez la fin de vos travaux

Suite à la délivrance de votre permis de construire, permis d'aménager ou déclaration préalable, vous avez effectué et terminé vos travaux. Vous devez alors adresser à la mairie la Déclaration Attestant l'achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.). Cette déclaration est obligatoire et confirme auprès de la mairie la fin de vos travaux et leur conformité par rapport à l'autorisation d'urbanisme qui vous a été délivrée.

Ce document est très souvent demandé par les notaires en cas de vente, si vous avez réalisé des travaux. La D.A.A.C.T. est généralement fournie avec l'arrêté d'autorisation des travaux, et le formulaire Cerfa est également téléchargeable.

SOMMAIRE

- Edito du maire
- Point Travaux
- Point École
- Brèves

À VOS AGENDAS

- **Jeudi 1 septembre :**
Rentrée des Classes
- **Dimanche 4 septembre**
Sortie Canoë-Kayak VersoTeam
- **Vendredi 23 septembre 19h**
Préparation Octobre Rose
- **Samedi 22 octobre matinée**
Opération broyage
- **Samedi 29 octobre matinée**
Réunion préparatoire Déco Noël
- **Du 22 octobre au 7 novembre**
Vacances de la Toussaint
- **Vendredi 11 novembre matinée**
Commémoration Armistice 14/18
- **Samedi 19 Novembre**
Atelier Déco de Noël

HORAIRES MAIRIE

Ouverture au public :

- Lundi : 13h30-17h
- Mercredi : 9h-12h
- Jeudi : 14h-19h30
- Vendredi : 9h-12h

MOINS ON FAIT DE BRUIT ET MIEUX ON S'ENTEND

Petit rappel des horaires pour les travaux de jardinage et bricolage bruyants

- En semaine de 08h00 à 20h00
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Plan de la commune



Comme convenu et annoncé dans un numéro précédent, le deuxième panneau avec le plan de la commune a été mis en place à Maison de Terre à côté de l'arrêt de bus. Il devrait permettre aux voyageurs et visiteurs égarés de se repérer.

Du côté de l'école



Une fois de plus, l'année scolaire est passée en un battement de cils. Les vacances viennent à peine de commencer que nous pensons déjà rentrée 2022/2023.

Le dernier jour de cantine a vu le traditionnel pique-nique où les enfants ont pu se restaurer à l'ombre aux abords de l'agorospace.

Quelques jours avant, ce sont les élèves de CM2 qui étaient à l'honneur. Ils se sont vu remettre un petit souvenir de la part des mairies de Versonnex et Vallières sur Fier, représentées pour l'occasion. Pour certains, leur scolarité avait débuté sur les bancs d'école de Versonnex, comme quoi le temps passe trop vite.

Nous leur souhaitons une belle rentrée au collège en septembre.

Ce qui nous attend à la rentrée 2022/2023

Sauf nouvelles inscriptions dans le courant de l'été, l'école devrait compter 84 élèves répartis comme suit :

- 28 élèves en classe de maternelle, soit 19 enfants en petite section et 9 en grande section.
- 28 en classe de CE2/CM1, soit 14 enfants en CE2 et 14 enfants en CM1
- 28 en classe de CM1/CM2, soit 4 enfants en CM1 et 24 enfants en CM2

L'enseignante de maternelle sera, comme cette année, secondée par 2 ATSEM. Au niveau du personnel, Véronique Songeon, ATSEM et Anatalice SIDONIE en charge de la cantine et de la garderie, ainsi que Sonia CARRON, chargée de l'entretien des locaux de l'école, ont décidé de quitter leur poste à Versonnex. Nous les remercions pour leur collaboration et leur souhaitons beaucoup de succès dans leurs nouvelles fonctions.

Pour l'entretien des locaux, nous avons décidé de recourir aux services d'un prestataire. Quant aux remplaçantes de Véronique et Anatalice, vous ferez leur connaissance à la rentrée.

Concernant la cantine, le marché avec le prestataire arrivant à échéance, nous avons lancé un appel d'offres conjointement avec la mairie de Vallières sur Fier.

C'est la société SODEXO basée à Rumilly qui a été retenue et avec laquelle nous poursuivrons notre collaboration.

A Versonnex, le repas est acheté à 3,16 € TTC contre 2,95 € TTC pour l'année scolaire 2021/2022 et les parents paient 4,50 €.

Le prix d'achat des repas a été revu à la hausse, comme mentionné plus haut, toutefois nous avons décidé de ne pas répercuter cette hausse sur le prix de vente pour cette année.

Les 1,34 € de différence entre prix d'achat TTC et prix de vente aux parents servent à couvrir une partie des frais engagés par la commune à savoir :

3 personnes pour l'encadrement, 1 personne pour réchauffer les repas, préparer et nettoyer la salle.

A ceci s'ajoutent les frais suivants : eau, électricité, chauffage, produits de nettoyage, assurance, maintenance, entretien des locaux. Plus les frais de gestion en amont, dont le volet administratif.

Pour information, le service cantine est un service facultatif que les communes décident de mettre en place ou non. Cette année, nous avons eu à gérer nombre d'incivilités de la part de certains enfants. Aussi, pour le bien-vivre ensemble, nous serons plus fermes et n'hésiterons plus à avoir recours à l'exclusion temporaire ou définitive en cas de soucis récurrents.

Une nouveauté cette année : dans le cadre d'une démarche écologique, nous demandons aux parents de fournir à leur enfant des serviettes de tables en tissu qui seront rendues en fin de semaine. Ceci nous permettra à notre petite échelle de faire un geste pour la planète en bannissant les serviettes en papier.

Côté garderie, une bonne nouvelle pour les parents actifs :

Compte-tenu de la circulation, bon nombre de parents rencontraient de gros soucis pour mener à bien et dans les temps leur vie de parents et de salariés.

Aussi, nous avons pris la décision lors du dernier conseil municipal d'élargir les horaires d'ouverture de la garderie.

A compter de septembre, nous accueillerons donc les enfants dès 7h15 au lieu de 7h30 et la garderie fermera ses portes à 18h30 au lieu de 18h15.

Ceci sera mis à l'essai pour le premier trimestre et reconduit pour autant que le nombre de familles profitant de ces nouveaux horaires soit suffisant, étant donné qu'il s'agit d'un service public.

Les tarifs quant à eux, restent inchangés.

Sécheresse

En raison du dérèglement climatique, il est de plus en plus fréquent de voir des hivers et printemps plus secs que les moyennes saisonnières, ce qui peut entraîner des épisodes de sécheresse dès le mois de mars. Notre département n'a pas été épargné et dès juin 2022, la Préfecture a émis un arrêté visant à limiter les usages de l'eau en niveau alerte.

Pour les particuliers, ceci signifie :

- Interdiction de laver les véhicules hors des stations professionnelles équipées de système à haute Pression ou de recyclage.
- Interdiction de remplir ou vidanger les piscines privées, sauf les piscines maçonnées lors de la première mise en service pour réception de travaux.
- Interdiction de nettoyer les façades, toitures, et autres surfaces imperméabilisées

Sont autorisés :

- L'arrosage des jardins et massifs fleuris de 20h00 à 8h00
- Le remplissage complémentaire des piscines de 20h00 à 8h00

Nous espérons que nous ne serons pas soumis ces prochains jours à des mesures plus drastiques, signifiant que la situation s'est dégradée. Auquel cas, vous serez prévenus via l'application Panneau Pocket ainsi que les sites internet et facebook de la commune.

L'eau est une ressource rare, alors économisons-la.



Bientôt la fin des bacs roulants pour nos ordures ménagères

Il reste peu de communes sur le territoire de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie équipées de bacs roulants, c'est donc pour optimiser les tournées de collectes qu'elle propose un équipement constitué de colonnes aériennes ou de semi-enterrés qui nécessite le même type de camions et rationalise ainsi, les tournées, car moins de points à collecter.

La commune a accepté d'installer des colonnes aériennes.

Cet équipement a l'avantage d'être moins coûteux que les semi-enterrés, d'une part pour la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie qui les finance, et d'autre part, pour la commune qui doit prendre en charge l'aménagement et l'installation.

Pour les habitants, les points seront néanmoins plus regroupés et donc moins nombreux, et il n'y aura plus forcément de jour fixe pour la dépose des poubelles.

Six points ont été retenus dont 2 qui compléteront les sites où il existe déjà les colonnes de tri : au cimetière et en dessous de Nature et Sens.

A propos des colonnes de tri, ne pas hésiter à utiliser l'un ou l'autre des points en fonction du remplissage. Ils sont normalement suffisants pour notre commune.

Installation d'un composteur partagé au petit immeuble de Nature & Sens



La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie en partenariat avec Halpades est venue installer un composteur partagé au pied du bâtiment collectif. Les habitants volontaires ont reçu une formation accélérée donnée par Magalie Soubrier, du Service Prévention des Déchets de la Communauté de Communes pour la bonne gestion du composteur.

A noter que l'équipe municipale se tient à l'écoute pour l'installation

Passage du broyeur dans la commune



Un peu moins de succès au printemps pour le broyeur intercommunal, préparez vos branchages pour l'automne et notez bien la date qui vous sera rappelée dans PanneauPocket, l'application gratuite dans votre téléphone avec les informations communales.

Matinée du samedi 22 octobre

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DE BROISE

- Du lundi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h*
- Le samedi : 9h à 18h*

*Fermeture à 19h du 1^{er} avril au 30 septembre

Jour de chasse et application

L'ouverture générale de la chasse a été fixée au 11 Septembre 2022. La fermeture est fixée au 15 Janvier 2023.

Restez informés en consultant les sites suivants :

<https://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Vos-loisirs/Chasse/Organisation-de-la-chasse/Ouverture-generale-de-la-chasse-dimanche-11-septembre-2022.-Usagers-de-la-nature-informez-vous>

<https://www.chasseurs74.fr/reglementation-chasse-haute-savoie>

Vous pouvez également télécharger l'application CHASSECO, qui permet de connaître les jours de chasse par zone géographique.

Moustique



La sécheresse ne décourage pas certains insectes, lesquels trouvent toujours le gîte dans nos jardins et le couvert à la nuit tombée, nous poursuivant de leur vrombissement de nos terrasses jusqu'à nos chambres à coucher...

Vous l'aurez compris, nous parlons moustique...

D'autant plus qu'une nouvelle espèce nous a colonisés ces dernières années, il s'agit du moustique tigre, vecteur de virus comme ceux du chikungunya, de la dengue et du zika.

En sachant qu'un moustique se déplace au maximum à 150m de son habitat, il est fort probable que nos visiteurs nocturnes proviennent de notre jardin.

Voici quelques petits conseils tout simples à appliquer pour réduire efficacement le risque de présence du moustique à proximité de notre domicile et de fait, nous garantir des soirées et des nuits sereines, sans démangeaison à la clé.

- **Supprimer** les gîtes larvaires potentiels, c'est-à-dire supprimer toute eau stagnante au domicile et autour, entretenir les espaces extérieurs, évacuer les feuilles mortes.

- **Vider** les vases, les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable humide.

- **Supprimer** ou vider régulièrement les petits récipients pouvant contenir de l'eau dans les jardins.

- **Couvrir** les bidons de récupération d'eau de pluie pour les rendre inaccessibles aux moustiques (les couvrir d'une moustiquaire ou d'un tissu fin), retourner les arrosoirs.

- **Prévoir** une pente suffisante pour que l'eau ne stagne pas dans les gouttières et les curer pour veiller à la bonne évacuation des eaux de pluie.

- **Ranger** à l'abri de la pluie tous les stockages pouvant contenir de l'eau : pneus, bâches plastiques, jeux d'enfants, mobilier de jardin, pieds de parasols...